

**AVIATION SECURITY EXEMPTION
REPEAL**

NO. C2022-046

**Employees of CATSA and all
screening contractor personnel –
COVID-19 Vaccination Policy**

**ABROGATION DE L'EXEMPTION
SUR LA SÛRETÉ AÉRIENNE**

NO C2022-046

**Les employés de l'ACSTA et tout le
personnel d'un fournisseur de
services de contrôle - la politique à
l'égard de la vaccination contre le
COVID-19**

Pursuant to subsection 5.9(2) of the *Aeronautics Act*, the Director General, Aviation Security, hereby repeals the *Aviation Security Exemption No. C2022-046*. This repeal takes effect on the date it is signed.

En vertu du paragraphe 5.9(2) de la *Loi sur l'aéronautique*, le directeur général, Sûreté aérienne, abroge par la présente l'*Exemption sur la sûreté aérienne n° C2022-046*. L'abrogation entre en vigueur à compter de sa date de signature.

André Baril

Director General, Aviation Security for the Minister of Transport Canada
Directeur général, Sûreté aérienne pour le ministre des Transports